

Siège social Siège d'exploitation

Siège d'exploitation

Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 F-mail

info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

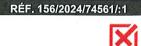
DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 13/08/2024 (12:20 - 12:45)

rue du Moulin 96 (étage 2eme) - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

AGENT VISITEUR

Hugo Massart

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)







) DONNEES GENERALES	
Adresse de l'installation	rue du Moulin 96 (étage 2eme) - 1210 Saint-Josse-ten- Noode
Type de locaux	Unité d'habitation (appartement)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Client	
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

SIBELGA non communiqué

25A

DONNÉES DU RACCO	RDEMENT				
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)					
Code EAN					
Numéro du comptour					

Courant nominal de la protection de branchement

57619184 Numéro du compteui Index jour/nuit 77176/ Type de coupure générale Disjoncteur Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm² Tension nominale de service 3x230V - AC

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position	Pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 11
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test Oh
Type d'électrode de terre	Piquets		Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable		Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ок		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Test de continuité	Pas concluant		Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant		Résistance générale d'isolement (MΩ)	tableau non accessible a la cave
Protection contre les contacts indirects	ок		Adéquation DPCDR – prise de terre	Pas OK
			Adéquation protections surintensités – sections	ок
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés de	ans le frigo/con	gélateur		

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 13/08/2024, l'installation électrique de rue du Moulin 96 (étage 2eme) - 1210 Saint-Josse-ten-Noode n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 13/08/2025.

Signature de l'agent





Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 156/2024/74561/:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. 7.1.5.3.

 Le contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe ou mobile pouvant présenter des
- dangers pour les personnes et des biens n'est pas concluant. 6.5.7.2. La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). - 5.4.3.5.;5.1.5.
- Les tableaux de répartition ne sont pas accessibles ou démontables. 5.3.5.1.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur

Tél.

E-mail

Site internet

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be

www.certinergie.be

- chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Les protections contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de l'installation électrique sont altérés. 9.5.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Le sectionneur de terre de la prise de terre commune n'est pas accessible. 5.4.2.1.c

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lave-vaisselle/ sèche-linge

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension soient en tout temps observés;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique;
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Siège social Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 156/2024/74561/:1

ANNEXES

Autre(s)







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 156/2024/74561/:1

> ANNEXES

Autre(s)



